

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 16 octobre 2012, au Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau situé au 5, rue de la Polyvalente, dans la ville de Gracefield à compter de 18 heures, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet Pierre Rondeau.

<u>Sont présents :</u>	<u>Municipalités représentées</u>
Monsieur le substitut André L'Écuyer	Aumond
Monsieur le conseiller Laurent Fortin	Blue Sea
Monsieur le conseiller Armand Hubert	Bois-Franc
Monsieur le conseiller Réjean Major	Bouchette
Monsieur le conseiller Pierre Chartrand	Cayamant
Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe	Déléage
Monsieur le conseiller Pierre Renaud	Denholm
Monsieur le conseiller Neil Gagnon	Egan-Sud
Monsieur le conseiller Réal Rochon	Gracefield
Monsieur le conseiller Yvon Quevillon	Grand-Remous
Monsieur le conseiller Ota Hora	Kazabazua
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle	Lac-Sainte-Marie
Monsieur le conseiller Morris O'Connor	Low
Monsieur le conseiller Robert Coulombe	Maniwaki
Monsieur le conseiller Ronald Cross	Messines
Monsieur le conseiller Alain Fortin	Montcerf-Lytton
Monsieur le conseiller Roch Carpentier	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, Monsieur André Beauchemin, directeur général, madame Véronique Denis, greffière et adjointe à la direction générale ainsi que madame Lynn Kearney, trésorière et adjointe à la direction générale.

Des journalistes ainsi que quelques citoyens sont également présents.

Ouverture de la séance par le préfet

Monsieur le préfet déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux participants et aborde ensuite l'ordre du jour.

2012-R-AG343

Adoption de l'ordre du jour amendé

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu que l'ordre du jour amendé soit adopté tel que présenté, avec ajout de deux sujets aux varia aux fins de discussion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présentation – Rapport annuel de la Sûreté du Québec MRCVG 2011-2012 – Monsieur Alain Langevin, directeur par intérim du poste SQ MRCVG et Monsieur Jean-Denis Blier, commandant adjoint district de l'Outaouais

Présentation du rapport annuel par Monsieur Langevin et discussions sur les priorités 2012-2013 qui seront déterminées par le CSP. Dépôt de deux documents avec explications : liste à jour des parrains, avec courriel, et formulaire de plainte.

2012-R-AG344

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 18 septembre 2012

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2012 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du rapport d'activités du préfet – Période du 17 septembre au 15 octobre 2012

Monsieur le préfet dépose son rapport d'activités pour la période du 17 septembre au 15 octobre 2012.

2012-R-AG345

Reconduction du programme d'aide financière aux MRC – Résolution provinciale

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière aux MRC a fait l'objet de modifications en 2010-2011 et est inclus dans les discussions entourant le renouvellement de l'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière aux MRC a pour but d'accorder une aide financière pour les dépenses de fonctionnement;

CONSIDÉRANT que l'entente de gestion du Programme d'aide financière aux MRC arrivera à échéance le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT que le MAMROT a mandaté la firme Bureau d'Interviewers Professionnels afin de réaliser un sondage auprès des MRC visant à connaître leurs besoins, leurs attentes et leur niveau de satisfaction;

CONSIDÉRANT que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau est d'avis que ce sondage, administré en pleine période estivale (sondage disponible à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau du 6 au 17 août 2012 avec extension de réponse accordée jusqu'au 23 août 2012), n'était pas le moment opportun pour sonder adéquatement les MRC sur l'importance de cette subvention;

CONSIDÉRANT que la subvention accordée dans le cadre du Programme d'aide financière aux MRC est essentielle à la survie même de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et qu'elle doit être maintenue et bonifiée afin de répondre à l'augmentation constante des responsabilités confiées par le gouvernement du Québec.

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau demande :

1. au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) de maintenir et bonifier la subvention dans la cadre du Programme d'aide financière aux MRC essentielle au fonctionnement de plusieurs MRC au Québec;
2. à la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de s'assurer que cette subvention soit reconduite et bonifiée dans le cadre du renouvellement de l'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités;
3. à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), dès maintenant, de suivre attentivement ce dossier et de faire les représentations qui s'imposent;
4. l'appui des MRC du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-R-AG346

Reconduction du programme d'aide financière aux MRC – Résolution locale MRCVG

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière aux MRC a fait l'objet de modifications en 2010-2011 et est inclus dans les discussions entourant le renouvellement de l'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière aux MRC a pour but d'accorder une aide financière pour les dépenses de fonctionnement;

CONSIDÉRANT que l'entente de gestion du Programme d'aide financière aux MRC arrivera à échéance le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT que la subvention accordée dans le cadre du Programme d'aide financière aux MRC est essentielle à la survie même de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et qu'elle doit être maintenue et bonifiée afin de répondre à l'augmentation constante des responsabilités confiées par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau souhaite, en plus de son appui aux autres MRC de la province pour le renouvellement du programme, sensibiliser les différents intervenants à ses conditions particulières;

CONSIDÉRANT qu'au moment de son entrée en vigueur, l'aide financière accordée aux MRC l'était sans condition et visait spécifiquement l'aide aux dépenses de fonctionnement;

CONSIDÉRANT que depuis quelques années, un rapport détaillé des sommes utilisées via ce financement doit être produit et remis aux autorités désignées du MAMROT, exigeant le déploiement de nombreuses ressources humaines pour ce faire;

CONSIDÉRANT que depuis la création du programme, l'aide financière reçue par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau est demeurée la même et n'a jamais été actualisée, malgré l'indexation du coût de la vie et les redevances de comptes maintenant exigées;

CONSIDÉRANT l'augmentation substantielle des dépenses de fonctionnements de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau depuis sa création, laquelle est en développement constant en raison, notamment, de la délégation de plusieurs compétences par les municipalités locales.

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau demande :

- 1- au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) de maintenir et bonifier la subvention dans la cadre du Programme d'aide financière aux MRC essentielle au fonctionnement de plusieurs MRC au Québec;
- 2- à la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de s'assurer que cette subvention soit reconduite et bonifiée dans le cadre du renouvellement de l'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités;
- 3- à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), dès maintenant, de suivre attentivement ce dossier et de faire les représentations qui s'imposent;
- 4- l'appui des MRC du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-R-AG347

Technicien en aménagement du territoire – Création d'un comité de sélection en prévision d'un affichage de poste

Considérant que le détenteur du poste de technicien au service de l'aménagement du territoire a récemment obtenu un poste de technicien en génie civil au Service de génie de la MRCVG et y a débuté une période d'essai de 60 jours;

Considérant qu'un comité de sélection devra être créé dans l'éventualité où le technicien serait maintenu en poste au service de génie;

Considérant la recommandation du comité d'administration générale du 9 octobre 2012 concernant un éventuel processus de dotation au poste de technicien en aménagement au service d'aménagement du territoire de la MRCVG;

Considérant qu'il y a lieu de former un comité de sélection aux fins des entrevues avec les candidats qui seront présélectionnés, advenant un processus de dotation;

Considérant qu'advenant un processus de dotation, les conditions de travail reliées à ce poste devront être déterminées en fonction des besoins du service, particulièrement en ce qui a trait à la fonction d'inspecteur régional des rives et du littoral.

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Quévillon, propose et il est résolu de former un comité de sélection pour la dotation du poste de technicien en aménagement et d'y nommer un représentant du service de l'aménagement du territoire, un représentant du comité d'aménagement du territoire ainsi que Mme Lynn Kearney, trésorière et adjointe à la direction générale à la MRCVG.

Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe vote contre cette résolution.

ADOPTÉE

Autorisation de signature – Entente de délégation de gestion de la villégiature des sablières et gravières

Considérant que la ministre des Ressources naturelles et de la Faune et la ministre des Affaires municipales et des Régions, alors en fonction, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ont signé, le 24 septembre 2008, une entente de principe sur la décentralisation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

Considérant que la délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier s'inscrit dans la démarche gouvernementale de décentralisation;

Considérant que la démarche de décentralisation de responsabilités gouvernementales vers les municipalités devra se réaliser selon un modèle qui implique pour chaque région administrative une délégation des responsabilités sur l'ensemble du territoire de la région;

Considérant que l'ensemble des MRC concernées de la région administrative de l'Outaouais a accepté la démarche de décentralisation de responsabilités gouvernementales en matière de gestion foncière et de gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

Considérant que le 23 juin 2009, le gouvernement a approuvé, par le décret no 858-2009, publié à la Gazette officielle du Québec le 8 juillet 2009, un programme relatif à une délégation de gestion foncière des terres du domaine de l'État en faveur des MRC, conformément aux articles 17.13, et suivants de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (L.R.Q., c. M-25.2);

Considérant que le 23 juin 2009, le gouvernement a pris le décret no 859-2009, publié à la Gazette officielle du Québec le 8 juillet 2009, visant à confier, par entente, à des MRC des pouvoirs et des responsabilités de la ministre des Ressources naturelles et de la Faune en matière de gestion de l'exploitation du sable et du gravier, conformément aux articles 10.5 et suivant du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

Considérant qu'en vertu de l'article 14.12 du Code municipal du Québec, toute municipalité qui participe à un programme ou qui conclut une entente en vertu de l'article 14.11 a les pouvoirs nécessaires pour remplir les engagements et assumer les responsabilités qui y sont prévues;

Considérant que la MRC, par la résolution 2012-R-AG110, a accepté l'offre du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune de prise en charge des activités de gestion des baux de villégiature et activités connexes.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le substitut André L'Écuyer, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau :

- autorise le préfet et le directeur général à signer l'« entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État » ainsi que l'« Entente complémentaire concernant la prise en charge des pouvoirs et des responsabilités de gestion foncière et de gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État », lesquelles font partie intégrante de la présente résolution, pour et au nom de la MRC;
- s'engage à convenir avec le MRNF de modalités de transfert afin de faciliter la prise en charge, notamment en complétant les trois documents préparés par ce dernier précisant les actions à réaliser durant la période transitoire par la MRC (annexe A), le plan de formation adressé aux employés de la MRC (annexe B) et le plan d'organisation de la MRC (annexe C).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 18 septembre au 16 octobre 2012

Monsieur le conseiller Morris O'Connor, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques de la MRC pour la période du 18 septembre au 16 octobre 2012, totalisant un montant de 723 724,67 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2012-R-AG350

Prélèvements bancaires – MRC – Période du 18 septembre au 16 octobre 2012

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu d’adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires de la MRC pour la période du 18 septembre au 16 octobre 2012 totalisant un montant de 161 866,24 \$.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
- 2012-R-AG351

Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 16 octobre 2012

Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d’adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 16 octobre 2012 totalisant des montants de 33 014,23 \$ et de 273 696,22 \$.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
- 2012-R-AG352

Adoption de la liste des comptes fournisseurs TNO au 16 octobre 2012

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Ota Hora, propose et il est résolu d’adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs TNO au 16 octobre 2012, totalisant un montant de 10 974,00 \$.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, André Beauchemin, directeur général de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu’il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d’autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

André Beauchemin,

Secrétaire-trésorier et directeur général

- 2012-R-AG353

Règlements uniformisés applicables par la Sûreté du Québec – Règlement numéro 007 modifié portant sur les alarmes

Considérant le long et patient travail d’analyse et de conciliation effectué par le Comité de sécurité publique – protection policière depuis déjà quelques années en vue de doter les municipalités locales d’outils réglementaires uniformisés et efficaces en matière d’ordre public;

Considérant que le Plan d’opérations policières convenu entre la MRC et la Sûreté du Québec prévoit que l’uniformisation des règlements d’ordre public des municipalités locales est une condition préalable à leur application par les agents de la Sûreté;

Considérant l’adoption, par la majorité des villes et municipalités de la MRC de l’ensemble des règlements uniformisés suite à la résolution 2011-R-AG281;

Considérant que l’application des règlements, par les agents de la Sûreté du Québec, devrait débiter au cours des prochaines semaines;

Considérant qu’une modification doit être apportée au règlement 06-007 portant sur les alarmes afin d’y exclure les alarmes incendie, lesquelles seront partie intégrante d’un règlement qui sera présenté par le Comité de sécurité incendie, pour application par les services d’incendie des municipalités;

Considérant la recommandation du Comité de sécurité publique – protection policière du 20 septembre 2012 à ce sujet.
- Séance du conseil de la MRC du 16 octobre 2012 p. 560

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- Transmette et recommande, pour adoption dans les meilleurs délais, le règlement uniformisé numéro 007 modifié portant sur les alarmes, aux conseils des villes et municipalités membres, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Information – Cahier des libellés – Règlements uniformisés SQ

Le cahier des libellés, outil de travail utilisé par les agents de la Sûreté du Québec pour l'émission des constats d'infractions des règlements uniformisés, est déposé pour information. Les conseillers, ainsi que les directions locales, sont invités à en prendre connaissance.

2012-R-AG354

Adoption du Règlement numéro 2012-242 « Modifiant le Règlement numéro 2011-231 concernant la sécurité incendie dans les territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau »

Considérant la présentation, pour adoption, du Règlement cité en titre;

Considérant qu'un avis de motion précédant l'adoption de ce règlement a dûment été donné par monsieur le conseiller Morris O'Connor lors de la séance ordinaire du Conseil du 21 août 2012;

Considérant que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil plus de deux jours avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il résolu et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le règlement numéro 2012-242.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-R-AG355

Adjudication de contrat – Appel d'offres en commun 120214 « Fourniture et installation de plaquettes et accessoires pour numéros civiques » - Municipalités locales participantes

Considérant les résolutions 2011-R-AG205 et 2012-R-AG309 à la suite desquelles les municipalités locales de Aumond, Blue Sea, Bouchette, Cayamant, Messines et Lac-Sainte-Marie ont délégué à la MRC La Vallée-de-la-Gatineau le pouvoir de procéder à un appel d'offres et d'adjuger un contrat pour elles et en leur nom en application du paragraphe 4 de l'article 14.3 du Code municipal (L.R.Q, c. C-27.1, ci-après le Code) permettant à une municipalité d'accomplir en commun une demande de soumission pour adjudication d'un contrat;

Considérant que l'appel d'offres en commun 120214 « Fourniture et installation de plaquettes et accessoires pour numéros civiques » a été lancé et conduit selon les dispositions des articles 935 et suivants et les autres dispositions applicables du Code;

Considérant que trois (3) soumissions ont été reçues à échéance et ouvertes par la direction de la MRC à 13 h 30 le vendredi 12 octobre, soient les soumissions de :

1. Enseignes Performance Plus
2. Signo Tech
3. Kalitec

Considérant le rapport de la séance d'ouverture des soumissions déposé et joint aux présentes pour en faire partie;

Considérant que la direction générale de la MRC a procédé à l'examen de la conformité des soumissions selon la procédure prévue au document de soumission le même jour, à partir de 14 heures;

Considérant que la direction générale de la MRC, conformément à l'item 5.3.3 de la Politique de gestion contractuelle en vigueur, a formé un comité d'analyse des soumissions reçues, que ce comité y a procédé et que son rapport comportant également l'examen de

conformité de la direction générale est déposé au conseil pour faire partie intégrante de la présente;

Considérant que le comité d'analyse a calculé les honoraires provisoires totaux afférents à chacune des soumissions selon les prix unitaires soumis conformément au paragraphe b) de la section 3 de l'article 935 du Code et les quantités prévues au document de soumission et qu'il a ainsi déterminé la soumission la plus basse;

Considérant que l'examen de la direction générale avait conclu à la conformité de cette soumission la plus basse;

Considérant que le conseil de la MRC délibère en application du quatrième alinéa de l'article 569.0.1 du Code et que seuls les représentants des municipalités ayant délégué à la MRC leur pouvoir de demander des soumissions et d'accorder le contrat visé participent aux délibérations et au vote sur la présente.

Considérant que le comité d'analyse recommande au conseil de la MRC d'octroyer le contrat de *Fourniture et installation de plaquettes et accessoires pour numéros civiques* à la plus basse soumissionnaire conforme, soit *Enseignes Performance Plus* représentée par Monsieur Pierre Auger.

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Chartrand, propose et il est résolu que le conseil de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau, adjuge, pour et au nom des municipalités de Aumond, Blue Sea, Bouchette, Cayamant, Messines et Lac-Sainte-Marie, le contrat numéro 120214 intitulé *Fourniture et installation de plaquettes et accessoires pour numéros civiques* à Enseignes Performance Plus, de Maniwaki et représentée par Monsieur Pierre Auger, sur la base des prix unitaires soumis et d'honoraires provisoires totaux de 188 787,18 \$ et autorise le préfet et le directeur général à signer ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES HABILITÉS À VOTER

2012-R-AG356

Parc linéaire – Demande de report de la subvention de 100 000 \$ octroyée par le Conseil du Sentier transcanadien pour la construction et la mise en exploitation de la Véloroute des Draveurs

Considérant l'octroi par le Conseil du sentier transcanadien d'une subvention de 100 000 \$ à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau pour la construction et la mise en exploitation de la Véloroute des Draveurs sur l'ancienne emprise ferroviaire non aménagée;

Considérant que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau a octroyé le mandat à un bureau d'arpenteur-géomètre de localiser et matérialiser les limites de la future emprise;

Considérant que ce mandat fut octroyé par la résolution 2012-R-AG262;

Considérant qu'il est obligatoire d'obtenir les résultats de ces relevés puis d'adopter une stratégie qui devra mener à l'obtention de titres fonciers permanents pour la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant les délais supplémentaires inhérents à une telle démarche;

Considérant l'engagement total de la subvention aux activités prévues à la demande initiale et l'impossibilité de conclure les aménagements avant la période saison estivale 2013;

Considérant le futur raccord avec la municipalité de La Pêche qui découlera de cette démarche;

Considérant la responsabilité de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau de respecter, auprès de ses partenaires et bailleurs de fonds, son engagement de mener à terme son projet de raccordement de la piste cyclable;

Considérant le caractère prioritaire conféré au prolongement de notre piste cyclable par le coordonnateur provincial du Sentier transcanadien.

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu qu'une demande de report de la subvention au montant de 100 000 \$ octroyée par le Conseil du sentier transcanadien pour la réalisation des activités menant au raccordement sud de la Véloroute des Draveurs soit acheminée au coordonnateur provincial du Sentier transcanadien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Parc linéaire – Demande de report de l'aide financière de 448 379 \$ octroyée par le ministère des Transports du Québec (MTQ) à même sa politique vélo et le programme d'aide au développement de la Route Verte, pour la construction et la mise en exploitation de la Véloroute des Draveurs

Considérant l'octroi par le ministère des Transports du Québec (MTQ) d'une subvention de 448 379 \$ à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau pour la construction et la mise en exploitation de la Véloroute des Draveurs sur l'ancienne emprise ferroviaire non aménagée;

Considérant que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau a octroyé le mandat à un bureau d'arpenteur-géomètre de localiser et matérialiser les limites de la future emprise;

Considérant que ce mandat fut octroyé par la résolution 2012-R-AG262;

Considérant qu'il est obligatoire d'obtenir les résultats de ces relevés puis d'adopter une stratégie qui devra mener à l'obtention de titres fonciers permanents pour la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant les délais supplémentaires inhérents à une telle démarche;

Considérant le long traitement qui fut attaché à l'analyse de la demande d'obtention d'un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable et des Parcs;

Considérant la possibilité pour la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau de reporter l'utilisation de la subvention à son prochain exercice financier;

Considérant le futur raccord avec la municipalité de La Pêche qui découlera de cette démarche;

Considérant la responsabilité de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau de respecter, auprès de ses partenaires et bailleurs de fonds, son engagement de mener à terme son projet de raccordement de la piste cyclable.

En conséquence, monsieur le conseiller Pierre Chartrand, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu qu'une demande de report de l'aide financière de 448 379 \$ octroyée par le MTQ pour la réalisation des activités menant au raccordement Sud de la Véloroute des Draveurs soit adressée à M. Robert Pellerin responsable actuel du suivi pour Transports Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Transport des poids lourds sur le réseau routier québécois (provincial et municipal)

Considérant que par la résolution 2012-R-AG106 adoptée le 20 mars 2012, le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau indiquait s'opposer à l'adoption par le gouvernement du Québec d'un nouveau règlement sur les normes de transport qui permettrait aux camionneurs de transporter des charges plus lourdes;

Considérant que le projet de modification du *Règlement sur les normes de charges et de dimensions applicables aux véhicules routiers et aux ensembles de véhicules routiers* (ci-après, « le Règlement ») ici visé a été prépublié à la Gazette officielle du Québec le 18 juillet 2012, et qu'un délai de 45 jours était laissé pour effectuer des commentaires;

Considérant que l'analyse du projet de modification du Règlement a montré que les modifications concernent essentiellement une mise à jour de formalités dans la réglementation afin de tenir compte d'évolutions des spécifications techniques des véhicules routiers et ensembles de véhicules routiers;

Considérant que cette actualisation vise avant tout à simplifier des démarches d'ordre administratif, sans diminuer fondamentalement les conditions applicables en termes de poids et de dimension, et qu'il n'y a pas lieu de s'y opposer;

Considérant que nonobstant ce qui précède, il faut souligner l'importance que revêt pour les municipalités la question de l'impact du transport des poids lourds sur le réseau routier québécois, et le réseau routier de compétence municipale en particulier;

Considérant que la réglementation peut sembler adaptée en regard de l'évolution des moyens financiers et techniques déployés par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour l'entretien et l'amélioration du réseau routier provincial, mais que les municipalités n'ont pas les mêmes ressources pour assurer l'entretien et l'amélioration du réseau routier dont elles doivent assumer la charge sans contrepartie suffisante;

Considérant que l'impact du transport des poids lourds, et éventuellement toute augmentation de charges et de dimensions, est particulièrement important lors des périodes de dégel qui ne sont pas assez calibrées en fonction de la réalité des conditions météorologiques, mais d'un calendrier déterminé;

Considérant que par ailleurs l'économie forestière de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau implique des transports lourds provenant des chemins forestiers vers les réseaux routiers municipal et provincial;

Considérant que même si les municipalités ont un certain pouvoir réglementaire pour limiter l'accès au réseau routier dont elles ont la charge, il faut être conscient que les routes municipales sont généralement connectées au réseau routier de compétence provinciale, et que des mesures de contrôle strict du trafic en tout temps sur le réseau municipal semblent difficiles à mettre en oeuvre;

Considérant que cette inquiétude à l'égard de l'impact du transport des poids lourds sur le réseau routier québécois semble trouver écho auprès du MTQ qui propose la mise sur pied d'une *Table de concertation publique permanente sur les charges et les dimensions des véhicules routiers*;

Considérant la recommandation du comité des Transports, des Communications, du Loisir et de la Culture lors de sa réunion du 5 octobre 2012 à ce sujet.

En conséquence, monsieur le conseiller Pierre Chartrand, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu que le conseil de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau décide :

- De rescinder la résolution 2012-R-AG106 du 20 mars 2012;
- De soutenir la mise sur pied de la Table de concertation publique permanente sur les charges et les dimensions des véhicules routiers;
- De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec et de leur demander d'assurer les représentations dans ce dossier avec des représentants de municipalités rurales;
- De transmettre copie de la présente résolution aux MRC ayant apporté leur appui à la résolution 2012-R-AG106 du 20 mars 2012;
- De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-R-AG359

Autorisation de signature – Déneigement bretelle d'accès « Le Domaine » – Hiver 2012-2013

Considérant qu'il est nécessaire d'adjuger un contrat relatif au service de déneigement de la bretelle d'accès dite *le Domaine* située dans les territoires non organisés pour la saison hivernale 2012-2013;

Considérant que l'entrepreneur en déneigement de la route nationale 117 pour cette même saison, *Les Constructions St-Laurent Ltée (CSL Loma)*, offre ses services pour le déneigement de cette voie pour un montant très raisonnable de 15 801,00 \$, taxes en sus.

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu d'accepter l'offre de services des Constructions du Saint-Laurent Ltée, aux fins du déneigement de la bretelle d'accès *le Domaine* pour la saison hivernale 2012-2013 au montant de 15 801,00 \$, taxes applicables en sus. Il est de plus résolu que le préfet, monsieur Pierre Rondeau, ainsi que le directeur général, monsieur André Beauchemin soient et sont autorisés à signer le contrat visé pour et au nom de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG360

Bref ajournement de l'assemblée

Monsieur le conseiller Yvon Quévillon, appuyé par monsieur le conseiller Ota Hora, propose et il est résolu d'ajourner l'assemblée pour une période d'environ dix minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2011-R-AG361

Reprise de la séance

Monsieur le conseiller Yvon Quévillon, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu de reprendre la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Note au procès-verbal

Monsieur Robert Coulombe quitte pendant la pause.

2012-R-AG362

Élaboration de plans et devis – Réaménagement des enclos - Écocentre

Considérant que les enclos de l'écocentre nécessitent d'être réaménagés et repensés afin de rendre le site plus efficace et qu'une étude préliminaire préparée par le service de génie a été déposée au Comité de l'environnement.

Considérant la recommandation du Comité de l'environnement du 11 octobre 2012 à ce sujet.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau mandate le service de génie afin d'élaborer les plans et devis pour le réaménagement des enclos afin de débiter le processus d'appel d'offres déjà autorisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-R-AG363

Centre de transfert et Écocentre – Autorisation de réparation et d'installation d'équipements (pentures métalliques et boyaux de graissage)

Considérant que les pentures des panneaux de métal servant au chargement des matières sont rouillées et défectueuses;

Considérant que des boyaux de graissage doivent être installés afin d'assurer un bon entretien des pentures;

Considérant que l'entreprise ayant effectué la confection des pentures est disponible et apte à effectuer les travaux requis à un prix jugé raisonnable;

Considérant que cette entreprise est la seule possédant l'expertise pour effectuer ces travaux étant donné qu'elle a fait la confection des pentures et en a fait l'installation initiale;

Considérant que le coût des travaux est de 4780,00 \$ avant les taxes, comprenant le coût du matériel, sa fabrication et son installation;

Considérant la recommandation du Comité de l'environnement du 11 octobre 2012 à ce sujet.

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Armand Hubert, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau octroi le contrat de réparation et d'installation d'équipements (pentures métalliques et boyaux de graissage) à « Ateliers SL » afin de procéder aux réparations des pentures métalliques et à l'installation de boyaux de graissage au coût soumis de 4 780 \$ avant les taxes, à même les fonds disponibles dans les surplus 2011 du Centre de transfert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Confirmation de l'Association pour le recyclage des produits électroniques - Information

Monsieur le préfet Pierre Rondeau informe les conseillers que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a reçu la confirmation de l'Association pour le recyclage des produits électroniques qu'un programme de remboursement des coûts directs du programme de collecte des produits électroniques de la MRCVG serait introduit à compter du 1^{er} octobre 2012.

2012-R-AG364	Autorisation de signature – Entente de fourniture de services techniques d’inspection en logement social avec monsieur Denis Pilon Considérant la résolution 2012-R-AG058 concernant la prolongation d’une entente intérimaire avec monsieur Denis Pilon, à titre d’inspecteur stagiaire, relative à la livraison des programmes d’amélioration de logement social de la Société d’habitation du Québec, dans l’attente de son accréditation par la SHQ; Considérant l’obtention, par monsieur Denis Pilon, de son accréditation de la SHQ, à titre d’inspecteur, au cours du mois juin 2012; Considérant que ce dernier a manifesté son intérêt à conclure avec la MRC une entente de fourniture de services d’inspection, pour la livraison de programmes d’amélioration de logement social de la SHQ; Considérant que la MRC désire retenir les services de l’inspecteur Denis Pilon dans le cadre de son mandat de livraison des programmes d’amélioration de logement social de la Société d’habitation du Québec, selon les modalités prévues à l’entente à intervenir entre les parties. En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu de conclure avec monsieur Denis Pilon une entente concernant la livraison des programmes d’amélioration de logement social de la SHQ et ce, à titre d’inspecteur, et d’autoriser le préfet et le directeur général à signer ladite entente. ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
2012-R-AG365	Nomination de monsieur Jean Lauriault à titre d’inspecteur municipal local pour l’application des Règlements de contrôle intérimaire 2009-206 et 2009-206-1 dans les TNO Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Cross et appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe et unanimement résolu de nommer monsieur Jean Lauriault à titre d’inspecteur municipal local responsable de l’application des règlements de contrôle intérimaire 2009-206 et 2009-206-1 « visant à établir des mesures de protection des rives et du littoral à l’ensemble du territoire municipalisé de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l’exception du territoire du bassin versant du Lac Heney et du territoire de la ville de Maniwaki » aux fins des territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau. ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
2012-R-AG366	Certificat de conformité à l’égard du règlement de zonage de la Ville de Maniwaki – Règlement modificateur numéro 930 Considérant qu’en vertu de la Loi sur l’Aménagement et l’urbanisme (L.R.Q., c.19-1), le conseil a pris connaissance du règlement modificateur numéro 930 adopté par le conseil de la Ville de Maniwaki; Considérant que le conseil a aussi pris connaissance du rapport du Service de l’aménagement et de développement du territoire quant à la conformité de ce règlement au schéma d’aménagement et au document complémentaire. En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le règlement modificateur numéro 930 adopté par le conseil de la Ville de Maniwaki et demande au directeur général d’émettre un certificat de conformité à cet effet. ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
2012-R-AG367	Certificat de conformité à l’égard du règlement de zonage de la Ville de Maniwaki – Règlement modificateur numéro 931 Considérant qu’en vertu de la Loi sur l’Aménagement et l’urbanisme (L.R.Q., c.19-1), le conseil a pris connaissance du règlement modificateur numéro 931 adopté par le conseil de la Ville de Maniwaki; Considérant que le conseil a aussi pris connaissance du rapport du Service de l’aménagement et de développement du territoire quant à la conformité de ce règlement au schéma d’aménagement et au document complémentaire.

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le règlement modificateur numéro 931 adopté par le conseil de la Ville de Maniwaki et demande au directeur général d'émettre un certificat de conformité à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-R-AG368

Certificat de conformité à l'égard du règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau – Règlement modificateur numéro 225-12

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.19-1), le conseil a pris connaissance du règlement modificateur numéro 225-12 adopté par le conseil de la municipalité de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau;

Considérant que le conseil a aussi pris connaissance du rapport du Service de l'aménagement et de développement du territoire quant à la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et au document complémentaire.

En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le règlement modificateur numéro 225-12 adopté par le conseil de la municipalité de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau et demande au directeur général d'émettre un certificat de conformité à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-R-AG369

Autorisation d'ajout de Madame Sophie Beaudoin, directrice générale du Carrefour Jeunesse Emploi de la Vallée-de-la-Gatineau – Comité de sélection dans le cadre de l'appel de projets prévu au plan d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Considérant la 2012-R-AG280 du 21 août 2012 par laquelle le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adopta le processus de gestion des projets dans le cadre du Plan d'action local de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (PAL-LCPES), ci-après « le Processus »;

Considérant que le Processus indique un comité de sélection composé comme suit :

- Le chargé de projet PAL-LCPES
- M. Marc Dupuis (CLD de La Vallée-de-la-Gatineau)
- Mme Sylvie Geoffrion (CÉGEP de l'Outaouais)
- Un(e) agent(e) de développement rural
- Deux conseillers de la MRC, M. Yvon Quévillon et M. Pierre Renaud, désignés par la résolution 2012-R-AG280;

Considérant qu'il est demandé par le comité de coordination d'ajouter à ce comité de sélection madame Sophie Beaudoin, directrice générale du Carrefour Jeunesse Emploi de la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que cet ajout vise à diversifier la représentation du milieu sur le comité de sélection;

Considérant que le Carrefour Jeunesse Emploi ne compte pas déposer de demande de financement dans le cadre de l'appel de projets;

Considérant la recommandation du comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité lors de sa réunion du 4 octobre 2012 à ce sujet.

En conséquence, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu :

- d'autoriser l'ajout de madame Sophie Beaudoin, directrice générale du Carrefour Jeunesse Emploi de la Vallée-de-la-Gatineau sur le comité de sélection prévu par le processus de gestion dans le cadre du Plan d'action local de Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- d'informer la Table de développement social de cette modification du comité de sélection susmentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-R-AG370

Autorisation de signature de l'entente de partenariat particulier avec la Conférence régionale des élus de l'Outaouais dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale

Considérant que le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 propose de renforcer la solidarité en rapprochant les décisions des milieux locaux et régionaux;

Considérant que le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 prévoit la signature d'une *Alliance pour la solidarité* entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) pour la mise en œuvre du plan d'action régional de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

Considérant que le MESS a annoncé l'octroi d'une enveloppe régionale de 3,8 millions de dollars pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action régional de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en Outaouais;

Considérant l'adoption, par le conseil d'administration de la CRÉO, de la répartition de l'enveloppe territoriale pour la première année (2012-2013) de la mise en œuvre des *Alliances pour la solidarité* au niveau régional;

Considérant l'enveloppe de 226 629 \$ octroyée à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour soutenir la réalisation de projets visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur son territoire pour l'exercice 2012-2013;

Considérant que l'entente de partenariat particulier pour la mise en œuvre de l'*Alliance pour la solidarité régionale* vise à préciser le rôle et les responsabilités de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau quant à la coordination des activités de concertation ainsi qu'à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action local de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

Considérant la recommandation du comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité lors de sa rencontre du 4 octobre 2012 à ce sujet.

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu d'autoriser le préfet et/ou le directeur général de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à signer l'Entente de partenariat particulier à intervenir avec la CRÉO dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité régionale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-R-AG371

Pacte rural – Subvention de 25 000 \$ au projet « Répertoire des terres en friche dans la MRC – Développement de la production de la camerise » du Centre local de développement de la Vallée-de-la-Gatineau

Considérant que le Centre local de développement de la Vallée-de-la-Gatineau (CLDVG) s'investit dans le développement de nouvelles productions agricoles depuis 2007;

Considérant que le CLDVG a embauché un agronome pour rencontrer ces objectifs;

Considérant que ce projet a servi à identifier les potentiels agricoles et agroalimentaires dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que le projet a participé à la mise en place de réseaux d'essais en grandes cultures et en productions horticoles, notamment en petits fruits;

Considérant que la période d'essais est réalisée et que la prochaine étape est de s'orienter vers la production des essais qui ont démontré des résultats satisfaisants;

Considérant que les producteurs souhaitent augmenter leurs superficies de cultures, suite à ces résultats;

Considérant que les essais ont démontré que la production de la camerise dans notre région obtient d'excellents résultats;

Considérant que le projet d'essais horticoles a généré des investissements de 1 173 144 \$ entre 2007 et 2012;

Considérant l'importance de conserver à l'emploi la ressource ayant été impliquée dans la démarche depuis ses débuts afin d'assurer la continuité du projet;

Considérant que des sommes du Pacte rural seront libérées des engagements prévisionnels en 2013 ou en 2014;

Considérant la mise de fonds du promoteur de 58 % dans ce projet;

Considérant la recommandation du comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité résultant de sa rencontre du 4 octobre 2012.

En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu :

- d'accorder une subvention de 25 000 \$ à même les fonds du Pacte rural au Centre local de développement de la Vallée-de-la-Gatineau pour son projet « Répertoire des terres en friche dans la MRC – Développement de la production de la camérisé »;
- et ce, conditionnellement au financement total du projet et à la réalisation de ce dernier, à l'intérieur d'un délai maximum de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2013 et se terminant le 31 décembre 2013;
- d'autoriser le préfet et/ou le directeur général de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à signer le protocole d'entente à intervenir concernant ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-R-AG372

Projet de la Baie Newton – Signature de l'entente de coûts d'Hydro-Québec

Considérant que la MRC vendra au mois de novembre 2012 par tirage au sort les terrains à la Baie Newton dans la municipalité de Lac Sainte-Marie;

Considérant la résolution 2010-R-AG504 octroyant à Hydro-Québec le contrat de construction de la ligne électrique à la Baie Newton pour des coûts qui étaient alors estimés à 112 238 \$;

Considérant l'acte de servitude #18899761 signé avec Hydro-Québec et Bell Alliant le 2 mars 2012;

Considérant le certificat d'autorisation daté du 26 juillet 2010 du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour les travaux en bande riveraine;

Considérant que l'entente de coûts signée par Hydro-Québec le 5 octobre 2012 établit à 109 696,13 \$ le coût réel des travaux, soit une économie de 2 541,87 \$ par rapport à l'estimé de 2010;

Considérant qu'Hydro-Québec octroie une exemption de 5 700 \$ pour les 100 premiers mètres de ligne électrique, donc pour un montant final à payer de 103 996,13 \$ plus taxes;

Considérant qu'Hydro-Québec demande d'identifier par résolution les signataires de l'entente de coûts.

En conséquence, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau autorise le préfet et le directeur général de la MRC à signer l'entente de coûts fournie par Hydro-Québec afin de permettre la construction de la ligne électrique à la Baie Newton dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-R-AG373

Résolution de l'Office des producteurs de bois de la Gatineau – MRC – Suivi du mémoire sur le projet de forêt publique de proximité

Considérant que le texte de l'article 91 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier est très critiqué par les propriétaires de boisés privés;

Considérant la résolution 2012-R-AG338 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau par laquelle son Conseil demandait à l'Office des producteurs de bois de la Gatineau de lui faire parvenir une résolution élaborant en quoi ils critiquent l'article 91 de cette Loi, dans le but éventuellement de lui donner son appui dans sa démarche afin que le Gouvernement du Québec modifie l'article et exclut le bois des forêts de proximité de l'alinéa 2^o;

Considérant la résolution datée du 2 octobre 2012 reçue de l'Office des producteurs de bois de la Gatineau en suivi du mémoire sur le projet de forêt publique de proximité;

Considérant que par cette résolution, l'Office des producteurs de bois de la Gatineau demande au Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, ainsi qu'aux futurs délégataires de projet de forêt de proximité un engagement à reconnaître que le bois des forêts privées devra faire l'objet d'une mise en marché prioritaire par rapport au bois des projets de forêt de proximité qui constituent du bois de forêts publiques qui devront être mis en marché de façon résiduelle et en complément au bois de la forêt privée.

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- Appuie les démarches de l'Office des producteurs de bois de la Gatineau et de la Fédération des producteurs forestiers du Québec afin de demander au Gouvernement du Québec de « soustraire les bois ronds récoltés sur les terres publiques des sources prioritaires d'approvisionnement » et ce, peu importe le statut (garantie d'approvisionnement, forêt de proximité, forêt habitée, terre publique intra municipale, bois aux enchères, etc.) auprès du Gouvernement du Québec;
- Prendra les moyens appropriés pour assurer l'application de ces engagements dans ce dossier;
- Fait parvenir copie de la présente résolution au Gouvernement du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2012-R-AG374

Autorisation de signature – Acte de vente notarié – Expropriation lot 4 471 021 dans la municipalité de Bois-Franc

Considérant la résolution 2010-R-AG170 qui prévoit notamment que la municipalité de Bois-Franc délègue à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau partie de sa compétence en matière de transport afin qu'elle poursuive l'appropriation du lot 4 471 021 au Cadastre du Québec en vue d'y établir, d'y construire et d'y exploiter un chemin public;

Considérant que des procédures d'expropriation ont été entreprises par la MRC à l'endroit du propriétaire du lot 4 471 021 et que lesdites procédures ont été concluantes puisque la MRC était en droit d'exiger telle expropriation;

Considérant qu'en cours d'instance, le lot en question a été vendu à un nouveau propriétaire, lequel a démontré de l'ouverture à régler le dossier et à céder la propriété du lot à la MRC afin qu'elle y établisse, construise et y exploite un chemin public donnant accès à certains TPI sous la gestion de la MRC;

Considérant qu'une entente est intervenue entre les parties pour la vente du lot 4 471 021, au montant déterminé par un évaluateur agréé, soit 1550 \$.

En conséquence, monsieur le conseiller Armand Hubert, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise la conclusion du dossier d'expropriation du lot 4 471 021 en faveur de la MRC, pour un montant de 1550 \$ et autorise le directeur général ainsi que le préfet de la MRC à signer l'acte de vente notarié et autres documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Varia – Comité Parcs régionaux et comité Taxations

Monsieur le conseiller Laurent Fortin présente une demande afin que soit prévues de nouvelles rencontres du comité Parc régionaux et du comité Taxations.

Varia – Félicitations – Élections provinciales 2013 – Madame la Première Ministre Pauline Marois et Monsieur le Ministre du MAMROT Sylvain Gaudreault

Une lettre de félicitations, signée par monsieur le président Pierre Rondeau au nom du Conseil de la MRCVG, sera envoyée à Madame la Première Ministre Pauline Marois et à Monsieur le Ministre du MAMROT Sylvain Gaudreault suite à leur élection le 4 septembre 2012.

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Ota Hora, propose et il est résolu de clore la présente séance à 19 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Rondeau
Préfet

Véronique Denis
Greffière et adjointe à la
direction générale